



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25014230

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le **20.01.2025**
~~Le Greffier~~ Greffe

N° d'entreprise : 0258 258 738

Nom

(en entier) : **Association Intercommunale de Financement pour
l'Equipement Economique de la Province de
Luxembourg**

(en abrégé) : **IDELUX Finances**

Forme légale : **Société coooperative**

Adresse complète du siège : **Drève de l'Arc-en-Ciel 98 à 6700 ARLON**

Objet de l'acte : Désignation d'administrateur (trice)

Réuni le 27 novembre 2024, le Conseil d'administration a chargé le Président de faire publier au Moniteur belge la décision suivante :

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Bertrand LESPAGNARD, administrateur démissionnaire de plein droit.

À la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Bertrand LESPAGNARD, administrateur (MR) désigné sous quota communal est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Arnaud DELZANDRE, Conseiller communal à Durbuy (MR) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, le Conseil d'administration désigne M Arnaud DELZANDRE, Conseiller communal à Durbuy (MR) pour remplacer Monsieur Bertrand LESPAGNARD, administrateur (MR) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 33 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de François HUBERTY, administrateur démissionnaire.

À la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur François HUBERTY, administrateur (Les Engagés) sera désigné comme administrateur d'IDELUX Développement. Pour exercer ce nouveau mandat, il est démissionnaire de son mandat d'administrateur sous quota communal au niveau d'IDELUX Finances.

Sur décision du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, la candidature de Stéphane GUSTIN, Echevin à Léglise (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil communal de Neufchâteau du 12 novembre 2024, le Conseil d'administration désigne M Stéphane GUSTIN, Echevin à Léglise (Les Engagés) pour remplacer Monsieur François HUBERTY, administrateur (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 33 des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Véronique BALTHAZARD, administratrice démissionnaire de plein droit.

À la suite des élections du 13 octobre 2024, Madame Véronique BALTHAZARD, administratrice (Les Engagés) désignée sous quota provincial est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil provincial du 14 novembre 2024, la candidature de M. Michel MULLENS, Conseiller provincial (Les Engagés) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil provincial, le Conseil d'administration désigne M Michel MULLENS, Conseiller provincial (Les Engagés) pour remplacer Madame Véronique BALTHAZARD, administratrice (Les Engagés) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 33 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur (trice) en remplacement de Marie-Anne DENIS, administratrice démissionnaire de plein droit.

À la suite des élections du 13 octobre 2024, Madame Marie-Anne DENIS, administratrice (PS) désignée sous quota provincial est démissionnaire de plein droit.

Sur décision du Conseil provincial du 14 novembre 2024, la candidature de Nathalie HEYARD, Députée (PS) est présentée pour lui succéder.

DÉCISION

Sur proposition du Conseil provincial, le Conseil d'administration désigne Mme Nathalie HEYARD, Députée provinciale (PS) pour remplacer Madame Marie-Anne DENIS, administratrice (PS) démissionnaire de plein droit.

Conformément à l'article 34 des statuts de l'intercommunale, ce remplaçant poursuit le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée générale de l'association la plus proche, qui pourvoit au remplacement définitif en conformité avec les règles définies à l'article 33 des statuts.

- Désignation d'un(e) administrateur(trice) en remplacement de Bertrand LESPAGNARD en qualité de membre du Comité d'audit

À la suite des élections du 13 octobre 2024, Monsieur Bertrand LESPAGNARD, administrateur sera démissionnaire de plein droit. Il est membre du Comité de rémunération. Il convient de pourvoir à son remplacement.

DÉCISION

Le Conseil d'administration désigne Monsieur Arnaud DELZANDRE en remplacement de Monsieur Bertrand LESPAGNARD comme membre du Comité d'audit.

Pour extrait conforme,

Nicolas GREGOIRE,
Président